

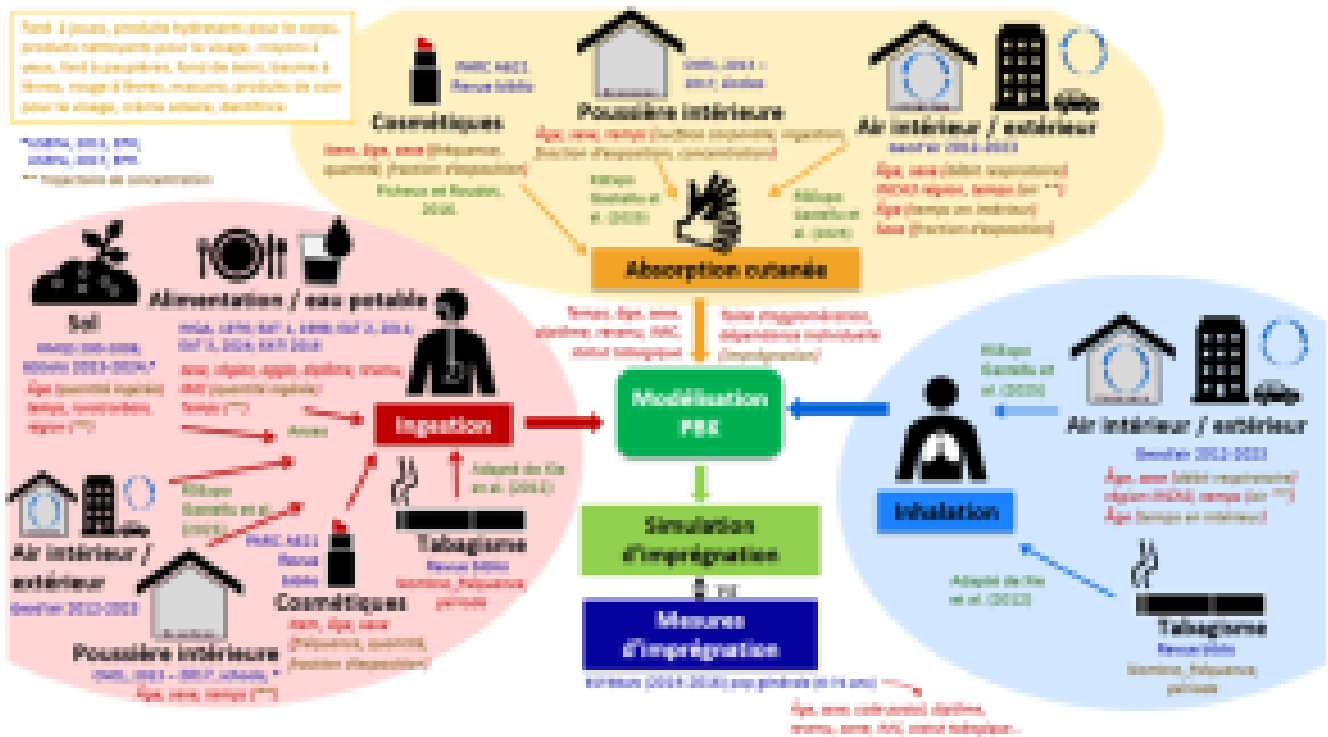
Expertise collective de l'Anses sur le cadmium

24 avril 2026

L'Anses s'est autosaisie d'une expertise collective sur le cadmium, un contaminant qui s'accumule dans l'organisme et qui pose des problèmes de santé publique (cancérogénicité, effets sur les os et les reins, etc.). Son rapport, publié en mars 2026, prolonge plusieurs travaux menés ces dix dernières années en France, qui témoignaient déjà de niveaux d'exposition et d'imprégnation élevés, et en augmentation. D'après l'étude Esteban (2021), la moitié de la population adulte présente une imprégnation supérieure au seuil de concentration critique, et plus élevée que dans d'autres pays européens ou nord-américains. Début 2026, l'étude sur l'alimentation totale (EAT3) confirmait la surexposition d'une partie croissante de la population, un constat déjà formulé en 2011. La dose journalière tolérable est dépassée chez 23 à 27 % des enfants et 1,4 à 1,7 % des adultes.

C'est dans ce contexte que l'Anses a réalisé cette réévaluation globale de l'exposition au cadmium en France et qu'elle a cherché à prioriser les leviers d'action. Pour ce faire, elle a mené des revues de littérature et des entretiens, exploité de nombreuses données et réalisé des simulations d'imprégnation (figure).

Méthode utilisée pour estimer et agréger les sources et voies d'exposition au cadmium, et en déduire des données d'imprégnation (cadmiurie)

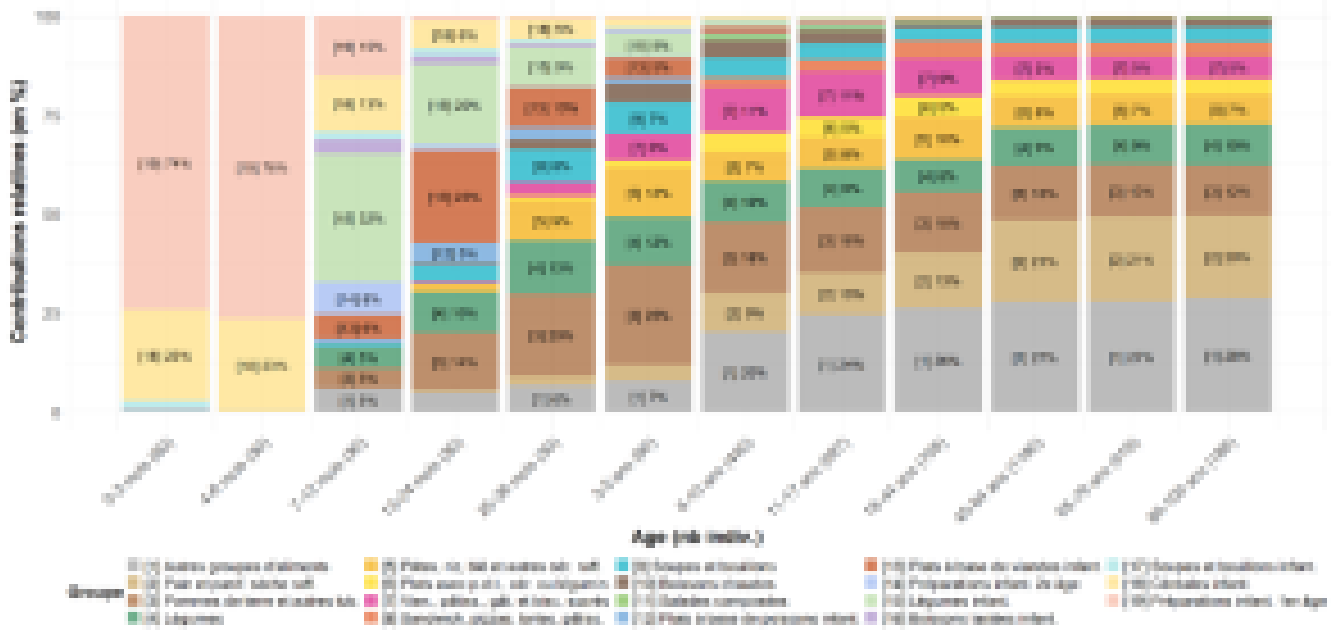


Source : Anses

Lecture : la police bleue correspond aux sources de données exploitées, la verte au modèle d'exposition utilisé, la rouge aux variables de stratification et la marron aux facteurs d'exposition. Les simulations d'imprégnation réalisées à partir du modèle PBK ont été confrontées aux cadmiuries mesurées dans l'étude Esteban de Santé publique France.

Le rapport montre que quelle que soit la classe d'âge, les valeurs plafonds fixées pour ne pas excéder la valeur maximale de référence, à 60 ans, sont toujours dépassées par une fraction importante de la population : 100 % chez les bébés de 25-36 mois, 49 % chez les 18-44 ans, etc. Il confirme que l'alimentation est la principale source d'exposition des populations non fumeuses, contribuant à hauteur de 98 %. L'accumulation dans les sols agricoles provient à 80 % des matières fertilisantes, en premier lieu des engrais minéraux phosphatés (55 %), puis des effluents d'élevage (25 %), et enfin des boues et composts (5 %). L'Anses a quantifié les sources d'exposition alimentaire pour chaque classe d'âge, selon le poids des aliments dans les régimes quotidiens et leurs teneurs en cadmium : pains, produits de panification sèche, pommes de terre sont particulièrement concernés (figure).

Contribution moyenne des groupes d'aliments à l'imprégnation au cadmium de la population française, en fonction des classes d'âge



Source : Anses

Lecture : sont classés dans la catégorie « autres groupes d'aliments » ceux qui sont exclus de la liste ci-dessus et qui contribuent pour chacun à moins de 5 % à l'imprégnation

L'étude met en avant cinq ensembles d'actions. Concernant en particulier les matières fertilisantes, elle réitère sa recommandation, [déjà formulée en 2019](#), d'imposer des teneurs maximales en cadmium dans les engrais phosphatés de 20 mg, alors que la réglementation européenne est aujourd'hui à 60 mg et la réglementation française à 90 mg. Cela implique, en amont, de s'approvisionner en engrais plus pauvres en cadmium, et donc de choisir d'autres types de roches phosphatées ou de mettre en œuvre des processus de décadmiumisation. Elle préconise aussi de mesurer les teneurs dans les sols agricoles avant épandage, comme c'est actuellement le cas pour les boues de stations d'épuration ou les digestats de méthanisation.

Suite à la publication du rapport, un débat s'est engagé sur les produits issus de l'agriculture biologique, mentionnés en conclusion du rapport comme présentant un risque de contamination équivalent, alors que certains travaux suggèrent le contraire (voir cet [article d'Inrae](#), cette [méta-analyse](#) et ce [projet CASDAR](#)). Des études complémentaires pourraient être menées par l'ANSES et la création d'une commission d'enquête parlementaire est en discussion.

Karine Belna, Centre d'études et de prospective

Source : [Anses](#)